

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	13	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 février
Votants :	64	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUINET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Adrien LAMAT, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

MME Marina BESSE donne pouvoir à MME Agnès AMARGER  
M. Jean-Luc BOUCHARINC donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE  
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **14 MARS 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **14 MARS 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Rappelant** que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Vu** les mouvements de personnel au sein des services de Saint-Flour Communauté (départs en retraite, avancements de grade, promotions internes, mutations, réorganisations internes...);

**Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de Saint-Flour Communauté, notamment les emplois vacants, la dernière mise à jour datant du Comité Technique du 22 novembre 2018 ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 9 février 2023 ;

Madame le Président expose à l'assemblée la proposition de mise à jour du tableau des effectifs suivante :

Grade	Poste	POURVUS					NON POURVUS	
		Titulaires / stagiaires	C.D.I.	C.D.D.	Contrats de projet	Contrats Aidés	Cont. Apprentissage	Titulaires
<b>Filière Technique</b>								
Ingénieur principal	100.00%	1						
Ingénieur	100.00%	5		3			2	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	3						
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	1						
Technicien	100.00%			2	1			
Agent de maîtrise principal	100.00%	3						
Agent de maîtrise	100.00%	4						
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	10						
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	42.86%	1						
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	13						
Adjoint technique	100.00%	16	1	2				
Adjoint technique	28.57%	1						
Adjoint technique (poste 35 h pourvu à 12 h 30)	35.71%	1						
P.E.C.	57.14%					1		
<b>Filière Administrative</b>								
Attaché territorial	100.00%	3	1	5				
Attaché territorial	50.00%				1			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	2						
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	1						
Rédacteur	100.00%	2						
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	3						
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35.00%	1						
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	6						
Adjoint administratif	100.00%	4						
Adjoint administratif	88.57%	1						
Adjoint administratif	100.00%			3	1			
Adjoint administratif	80.00%			1				
<b>Filière Sportive</b>								
Éduc. des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100.00%	1						
Éduc. des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100.00%	2						

Grade	Poste	POURVUS						NON POURVUS	
		Titulaires / stagiaires	C.D.I.	C.D.D.	Contrats de projet	Contrats Aidés	Cont. Apprentissage	Titulaires	Non Titulaires
<b>Filière animation</b>									
Animateur principal de 1ère classe	100.00%	2							
Animateur	100.00%	3							
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100.00%	1							
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	71.43%	1							
Adjoint d'animation	100.00%	4							
<b>Filière Culturelle - Patrimoine</b>									
Attachée de conservation	100.00%	1	2	1					
Attachée de conservation	80.00 %				1				
Adjoint du patrimoine	71.00%	1							
<b>Filière Culturelle - Artistique</b>									
Professeur d'enseignement artistique	100.00%		1						
Assist d'enseig. Art. principal de 1ère classe	75.00%	1							
Assist d'enseig. Art. principal de 1ère classe	52.50%	1							
Assist d'enseig. Art. principal de 1ère classe	32.50%	1							
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	100.00%			2					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	82.50%			1					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	50.00%			2					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	47.50%			1					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	32.50%		1						
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	32.50%			1					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	25.00%			1					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	10.00%			1					
Assist d'enseig. Art. principal de 2ème classe	8.75%			1					
<b>Filière Sociale</b>									
Agent social principal 2ème classe	100.00%	1							
<b>Total</b>		102.00	6.00	27.00	4.00	1.00	2.00	0.00	0.00
		<b>142.00</b>							

En complément d'information, Madame le Président précise que 3 contrats temporaires, 4 contrats saisonniers et 1 contrat de long remplacement complète les effectifs de Saint-Flour Communauté, soit un total global de 150 emplois (agents en disponibilité et détachement compris).

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230227-DELIB2023-027-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2023  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE METTRE à jour le tableau des effectifs au 31 décembre 2022, dans les conditions décrites-ci-dessus ;**
- ↓ **DECIDE D'INSCRIRE au budget de Saint-Flour Communauté les crédits correspondants ;**
- ↓ **AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;**
- ↓ **DECIDE DE CHARGER l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.**

POUR : 62 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Marie MEZANGE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX